

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Pôle Education Enfance/Jeunesse  
Service Animation Enfance  
Tél : 04.66.56.11.20  
Réf : VA/SR/2024 06

2024 / 0358

**Objet : Signature à titre onéreux d'une convention de prestation de services relative relative à l'organisation d'activités sportives avec l'association Office Municipal des Sports pour l'ALSH Malataverne de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Cendras du 6 au 8 août 2024**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2020\_03\_06 du conseil de communauté en date du 15 juillet 2020 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** l'intérêt d'initier aux activités sportives les enfants fréquentant l'ALSH Malataverne de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Cendras,

**Considérant** que cette prestation relève de la famille de nomenclature interne suivante : 22-3-02 services d'animation culturelle, socio culturelle et de loisirs et constitue conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène de prestations en raison de son unité fonctionnelle propre,

**Considérant** que la prestation souhaitée ne peut être assurée que par l'association Office Municipal des Sports et que cette dernière a produit un devis,

**Considérant** que la proposition de l'association Office Municipal des Sports est une offre économiquement avantageuse pour assurer ladite prestation,

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1 :

L'association Office Municipal des Sports représentée par son président, M. René REBOUL et domiciliée Maison des sports – rue Charles Guizot – 30100 Alès, est retenue au titre de la présente prestation pour un montant total TTC de 420 € (quatre cent vingt euros toutes taxes comprises).

## **ARTICLE 2 :**

Une convention définissant les modalités de la prestation d'organisation d'activités sportives à destination des enfants fréquentant l'ALSH Malataverne de la Communauté Alès Agglomération sur la commune de Cendras, du 6 au 8 août 2024, sera signée avec l'intervenant.

Une facture sera présentée, par et au nom de l'association Office Municipal des Sports, à l'issue de la dernière prestation.

## **ARTICLE 3 :**

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 25 JUIL. 2024

**Le président**  
**Christophe RIVENQ**



Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 25/07/2024

ID : 030-200066918-20240725-2024\_0358D-AU

The logo for S²LO, consisting of the letters 'S²LO' in a blue, stylized font.